



# REGLEMENT INTERIEUR ESPACES JEUNES

Année 2018-2019

NOM : .....

PRENOM (du mineur) : .....

## ARTICLE 1 - PARTICIPATION AUX ANIMATIONS

- Atteste sur l'honneur que mon enfant est scolarisé au minimum en 6ème (ou équivalent) lors de sa première inscription.
- Autorise mon enfant à participer à toutes les activités proposées par l'Espace Jeunes sous la responsabilité des animateurs.
- Pour les activités à caractère sportif, je déclare sur l'honneur que mon enfant a été reconnu médicalement apte par le médecin ou à défaut qu'il ne présente pas de contre-indication médicale.

Je fournis une attestation d'aisance aquatique pour les activités sportives aquatiques.

## ARTICLE 2 - PARTICIPATION FINANCIERE

- Accepte de payer l'adhésion annuelle de 6€ pour les activités de la *Maison des Projets* et une cotisation de 1€ pour les « Activités Jeunesses » (Animations Ados, Espaces Jeunes, ...). L'adhésion est valable sur l'année civile de souscription de cette dernière (Ex. : une adhésion souscrite le 15 juin 2018 sera valable jusqu'au 31 décembre 2018).
- Dans le cas de sortie, d'activité exceptionnelle, une participation financière supplémentaire sera demandée (par activité). En cas d'absence, aux activités proposées, **il n'y aura pas de remboursement, sauf sur justificatif (avis médical ou administratif).**

## ARTICLE 4 - MANQUEMENT AU REGLEMENT

- Tout manquement grave à la discipline sera signalé aux parents. La recherche de solution par la médiation sera privilégiée avant de prononcer une exclusion, si nécessaire.
- Dans tous les cas, aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés par cette exclusion seront à la charge des familles.

## ARTICLE 5 - SOINS MEDICAUX

- Autorise l'équipe d'animation à faire procéder à toutes les interventions médicales ou chirurgicales, en cas de nécessité absolue.
- Accepte de payer l'intégralité ou la part des frais m'incombant, ainsi que les frais médicaux d'hospitalisation éventuels.
- En cas de problème, les familles sont contactées directement dans les meilleurs délais.



## ARTICLE 6 - TRANSPORT

- Autorise mon enfant à être transporté par un tiers (personnel, bénévoles de la *Maison Des Projets* et service de transport professionnel).

## ARTICLE 7 - RESPONSABILITES

- **L'Espace Jeunes** est un lieu libre qui a pour objectifs de favoriser : la participation, le vivre ensemble, l'ouverture aux autres, l'accès à tous, la découverte et la pratique d'activités (culturelles, sportives...).
- Les jeunes pourront fréquenter librement l'espace mis à leur disposition. Ils auront la possibilité d'en partir à tout moment (autorisation parentale à signer). Sans cet accord, le jeune devra rester dans le local jusqu'à l'horaire de fermeture et devra attendre l'arrivée de ses parents ou de son responsable légal.
- Afin de nous faire connaître votre positionnement, merci de compléter l'autorisation de sortie, ci-dessous.
- **L'équipe d'animation est responsable envers le jeune, quand celui-ci se trouve dans l'enceinte des locaux ou pendant les sorties et autres activités extérieures.**
  - Si une décision du tribunal des affaires familiales fait part d'une perte de droit vis-à-vis d'un des parents, nous vous remercions de bien vouloir nous le signaler afin d'éviter tout « litige ».

## ARTICLE 8 - ENGAGEMENT DU JEUNE

- **Je m'engage à respecter la loi, par conséquent je reconnais qu'il est interdit de fumer dans les lieux publics ou de consommer de l'alcool. Les animateurs ont le droit de me refuser l'accès à l'espace jeunes en cas de soupçon de consommation de substances psychoactives : alcool, tabac, médicaments psychoactifs, drogues (cannabis, cocaïne, ecstasy, héroïne, pour les plus répandues...).**
- **En cas de dépendance à la cigarette, je m'engage à en informer les animateurs. Suite à cette information, les animateurs essayeront de prendre en considération cette dépendance individuelle dans l'organisation des temps d'animations sans que cela nuise au collectif (ne pas fumer à la vue de tous).**
- Je m'engage à respecter les personnes fréquentant l'espace jeunes (les jeunes, les animateurs, bénévoles...) ainsi que le matériel et les locaux mis à sa disposition. En cas de dégâts, je m'engage à réparer les dégâts causés (nettoyer, rembourser...).

## ARTICLE 9 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Lors de fermetures ou d'ouvertures exceptionnelles (changements horaires, jours), une information vous sera adressée.

Merci de nous informer dans les plus brefs délais de tout changement relatif aux informations données.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ (père, mère ou tuteur de) \_\_\_\_\_  
certifie avoir pris connaissance du règlement.

- Autorise mon enfant à partir seul de l'Espace Jeune, à tout moment.
- N'autorise pas mon enfant à partir seul de l'Espace Jeune, je viendrai le chercher à la sortie.

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_/\_\_\_/201\_

SIGNATURE PARENTALE  
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

SIGNATURE DU JEUNE  
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

